

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique du Rosaire tenue ce lundi, 12 février 2024 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis-Naud	Conseiller	No : 1
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Monsieur Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 SUBVENTION COMITÉ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 1.5 MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION AUPRÈS DE FIRMES D'AVOCATS
- 1.6 PERMIS SEG
- 1.7 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE
- 1.8 RENOUVELLEMENT BAIL GRAVIER
- 1.9 PAVL-PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE : VOLET ENTRETIEN
- 1.10 MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI
- 1.11 RÉOLUTION POUR SOULIGNER LA JOURNÉE DE VISIBILITÉ LESBIENNE (JVL)
- 1.12 REPORT DES SEMAINES DE VACANCES RESTANTES

2. FINANCES

- 2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 DÉPÔT PLANIFICATION DE L'AUDIT

4. URBANISME

- 4.1 DÉSIGNATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 FINANCEMENT CHAIRE DE RECHERCHES

9. RÈGLEMENTS

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-02-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

18-02-24

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024 tel que rédigé.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2024 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODES DE QUESTIONS

1.4 SUBVENTION COMITÉ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

19-02-24

SUBVENTION COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ATTENDU QUE le Comité de développement économique de Saint-Dominique offre un incitatif à la construction sous forme de remboursement de taxes;

ATTENDU QUE la construction faite au 153 Route 109 a été portée au rôle;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE verser une subvention de 1 873,90\$ au Comité de développement économique de Saint-Dominique-du-Rosaire.

1.5 MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION AUPRÈS DE FIRMES D'AVOCATS

20-02-24

MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION AUPRÈS DE FIRMES D'AVOCATS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction auprès de firmes d'avocats;

ATTENDU QUE L'ARTICLE 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 934.1 du *Code municipal du Québec* permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat de service professionnel;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire désire participer à cet appel d'offres pour la gestion des constats d'infraction auprès de firmes d'avocats et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger un contrat de gestion des constats d'infraction;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser les soumissions déposées et l'adjudication des contrats;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

1.6 RENOUVELLEMENT PERMIS SEG

21-02-24

RENOUVELLEMENT PERMIS SEG

ATTENDU la problématique récurrente causée par la présence de castor;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renouveler le permis SEG via la MRC d'Abitibi

1.7 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

22-02-24

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive***;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entourés(es)**;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entourés(es)**.

1.8 RENOUVELLEMENT BAIL GRAVIER

23-02-24

RENOUVELLEMENT BAIL GRAVIER

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renouveler le bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier situé au millage 23;

1.9 PAVL-PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE : VOLET ENTRETIEN

24-02-24

PAVL – PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE : VOLET ENTRETIEN

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 177 207,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

1.10 MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

25-02-24

MANDAT À LA VILLE D'AMOS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a reçu une proposition de la Ville d'Amos, de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

ATTENDU QUE l'article 572.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 934.1 du *Code municipal du Québec*, permet à une municipalité de s'unir avec la Ville d'Amos aux fins d'un contrat de service;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire désire participer à cet appel d'offres pour la mise en place d'un service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Ville d'Amos;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE CONFIRMER, comme les lois le permettent, que la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire adhère à ce regroupement géré par la Ville d'Amos;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat de préparer, au nom de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire et de celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger un contrat de gestion animalière;

DE S'ENGAGER, afin de permettre à la Ville d'Amos de préparer son document d'appel d'offres, à ce que la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire lui fournisse les informations nécessaires dont elle aura besoin;

DE CONFIER, à la Ville d'Amos, le mandat d'analyser les soumissions déposées;

DE confier à la Ville d'Amos l'adjudication des contrats, étant entendu que ce dernier ne pourra dépasser l'estimé budgétaire présenté;

DE TRANSMETTRE un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

1.11 RÉSOLUTION POUR SOULIGNER LA JOURNÉE DE VISIBILITÉ LESBIENNE (JVL)

26-02-24

RÉSOLUTION POUR SOULIGNER LA JOURNÉE DE VISIBILITÉ LESBIENNE (JVL)

ATTENDU QUE le Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ) invite la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire à souligner la journée de la visibilité lesbienne (JVL);

ATTENDU QUE la Journée de la visibilité Lesbienne est célébrée chaque année le 26 avril;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire souligne la Journée de la visibilité lesbienne, le 26 avril prochain.

1.12 REPORT DES SEMAINES DE VACANCES RESTANTES

27-02-24

REPORT DES SEMAINES DE VACANCES RESTANTES

ATTENDU QUE certains employés n'ont pas utilisé toutes les semaines de vacances auxquels ils avaient droit en 2023-2024;

ATTENDU QUE selon la Politique de gestion des ressources humaines les vacances doivent obligatoirement être prises en temps;

ATTENDU QUE les vacances non prises sont transférables à l'année suivante sur approbation du conseil;

ATTENDU QUE le conseil propose que les vacances restantes puissent être rémunérées;

ATTENDU QUE le conseil offre la possibilité aux employés de choisir entre les 2 options.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les employés peuvent transférer leurs vacances restantes à l'année 2024-2025 ou que celles-ci soient rémunérées à leur convenance.

2. FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

28-02-24

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1er février 2024, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 57 588,65 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 175 035,94\$;

Les salaires versés au mois de janvier pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 17 738,16\$

3. CORRESPONDANCES

3.1 DÉPÔT PLANIFICATION DE L'AUDIT

DÉPÔT PLANIFICATION DE L'AUDIT

M. Daniel Tétreault auditeur de la Municipalité a transmis une correspondance au conseil municipal concernant la planification de l'audit. Cette correspondance est déposée au conseil.

3.2 CORRESPONDANCE CITOYENNE (PROBLÉMATIQUE DE CHATS ERRANTS)

CORRESPONDANCE CITOYENNE

Une correspondance citoyenne concernant la problématique des chats errants est déposée au conseil.

4. URBANISME

4.1 DÉSIGNATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

29-02-24

DÉSIGNATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE chaque Municipalité doit avoir un/une inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le manque de main-d'œuvre est un enjeu et que nous partageons déjà plusieurs services avec d'autres municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE signer une entente intermunicipale avec la Municipalité de Berry pour le partage d'un inspecteur municipal;

QUE le conseil de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire nomme madame Daphné Lessard à titre d'inspecteur municipal responsable de l'émission des permis et des certificats, inspecteur en environnement responsable de l'application du Q-2, r.22 et tous les règlements en vigueur dont la responsabilité incombe à l'inspecteur à partir de janvier 2024.

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

8.1 FINANCEMENT CHAIRE DE RECHERCHES

30-02-24

FINANCEMENT CHAIRE DE RECHERCHE

CONSIDÉRANT QUE l'entente de financement du Groupe de recherche en écologie de la MRC d'Abitibi (GREMA) impliquant la MRC d'Abitibi ainsi que la collaboration des délégués des ententes de délégation de gestion (EDG) de Berry, Cellule des Côteaux,

St-Dominique-du-Rosaire, St-Mathieu-d'Harricana et l'UQAT arrivera à expiration en 2024;

CONSIDÉRANT QUE le GREMA souhaite axer la recherche sur des pôles spécifiques aux enjeux rencontrés sur le territoire de la MRC d'Abitibi tels que les interactions forêt-lac et l'écologie des eskers;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des délégataires des ententes de gestion reconnaît l'importance de promouvoir des projets de recherche pointus et typique à la MRC de l'Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE la création de Chaires de recherche permettrait de financer ces recherches spécifiques tout en formant une relève scientifique de haut niveau en milieu universitaire sur le territoire de la MRC Abitibi;

CONSIDÉRANT QUE la création de Chaires de recherche fourniraient un attrait supplémentaire pour le recrutement d'étudiants et augmenterait le rayonnement du GREMA.

CONSIDÉRANT QUE le financement des Chaires de recherche respecte les ententes de délégation de gestion conclue avec le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) en contribuant au développement dans le domaine forestier, dans la gestion des forêts et la protection de l'environnement.

CONSIDÉRANT QUE la création de deux Chaires de recherche nécessite un financement de 100 000\$ par année par Chaire sur un minimum de trois ans pour un total de 600 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes seront réparties en fonction du nombre d'hectare de chacune des cinq (5) EDG de la MRC d'Abitibi;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, délégataire de l'entente de délégation de gestion de la forêt (EDG) N° 1058 s'engage à allouer un financement au montant 67 000\$ pour la création de deux Chaires de recherches portant sur les interactions forêt-lac et l'écologie des eskers;

QUE l'entente soit conditionnelle à ce que le GREMA s'engage à ce que les recherches se concentrent principalement sur les territoires des EDG participantes.

QUE la contribution financière est conditionnelle à ce que les cinq (5) EDG adoptent une résolution confirmant leur contribution financière.

9. RÉGLEMENTS

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h24

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault